

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM176/2022

**OBJET :** Règlementation de stationnement  
Stationnement camionnette  
5 rue de l'Artisanat

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-5 ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de Monsieur BARBE en date du 21 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris des travaux au 5 rue de l'Artisanat et qu'un stationnement de camionnette est nécessaire devant l'appartement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T O N S

**ARTICLE 1 :** Entre le lundi 28 novembre et le vendredi 02 décembre 2022, le stationnement des véhicules, au niveau du 5 rue de l'Artisanat, sera autorisé uniquement à la camionnette de l'entreprise effectuant les travaux à cette adresse.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des autres véhicules est interdit, en journée, sur cette place.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur BARBE, 4 allée des Prés, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 24 novembre 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

Acte publié le

25 NOV. 2022

